

<http://www.snetap-fsu.fr/Requalification-de-C-en-B-un-plan,3546.html>



# Requalification de C en B (ATFR) : un plan à confirmer et à améliorer

- Métiers - TFR-ATFR - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des ATFR : Adjoints techniques de formation et de recherche -

Date de mise en ligne : lundi 4 mai 2015

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Le 15 avril dernier, s'est tenu le second groupe de travail consacré à ce plan.

La délégation [FSU](#) était composée de Sylvie Guillou (SNUITAM-FSU), Caroline Brukhanoff (SNETAP-FSU), François Toubin (SNUITAM-FSU) et Fabrice Cardon (SNETAP-FSU).

Une amélioration sensible du projet pour les adjoints techniques

Depuis le [premier groupe de travail qui s'est tenu en février 2015](#), le travail réalisé par l'administration à propos d'une étude qualitative des fiches de poste des adjoints techniques, a amené l'administration à revoir son projet de taux de promotion à la hausse. En le faisant passer de 20 % à 47 %, l'administration permet à la quasi-totalité des adjoints techniques exerçant déjà des fonctions de B de se présenter aux épreuves et donc d'espérer bénéficier de ce plan. Ainsi le taux d'adjoints techniques promouvables à l'interne serait de 57 % du corps.

Pour les [ATFR](#), maintien du projet initial

Ce taux serait de 65 %, permettant un nombre annuel de promotions internes dans le corps des techniciens de formation et de recherche serait de l'ordre de 29 au lieu de 9, ce qui permettrait au total à 60 agents supplémentaires de bénéficier d'une promotion dans le corps des [TFR](#) sur 3 ans pour un effectif total du corps d'origine de 490 agents soit 18 %.

Pour les adjoints administratifs, un effort nettement insuffisant pour un corps pourtant priorité du ministre !

Le projet actuel ne permettrait qu'à un peu plus de 9 % du corps des adjoints administratifs d'intégrer le corps des secrétaires administratifs. Pourtant, depuis plusieurs années, l'administration concède que plus des 2/3 des adjoints administratifs réalisent tout ou partie des fonctions de B. Certes l'effectif du corps d'origine est élevé (3680) mais l'effort du ministère pour ce plan de requalification doit être à la hauteur. Pourquoi pas un plan étendu sur 5 années pour ce corps et une augmentation du taux de promotion à 70 ou 75 %. Les représentants FSU ont plaidé vivement pour cette amélioration et fourni plusieurs arguments permettant de justifier de ce « coup de pouce » ! Cette mesure « catégorielle » ne constituerait pas une saignée pour le ministère mais au contraire une manifestation de la priorité plusieurs fois renouvelé par le ministre de revaloriser les agents de catégorie C. Encore un effort, monsieur le ministre !

La FSU adressera dans les jours qui viennent un courrier au ministre pour lui demander d'amender substantiellement ce projet !

Pour la délégation FSU  
Fabrice Cardon  
secrétaire général adjoint  
secteur corporatif